

L'IMPARTIAL

FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

Un an.....\$1.00  
Six mois.....50  
Trois mois.....25  
Les abonnements sont payables d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

Ceux qui changent d'adresse doivent nous donner l'ancienne adresse et la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL

Tignish, Ile du Prince Edouard  
For the convenience of foreign advertisers, L'Impartial can be seen and rates obtained from the following agencies:  
Montreal: E. Desbarats Advertising Agency.  
A. McKim & Co. St. James Street.  
Toronto: J. J. Gibbons, Confederation Life Building.  
New York: Geo. P. Rowell & Co. 10 Spruce Street.  
London: Eng.: E. & J. Hardy & Co., 30 Fleet St., E. C.

L'IMPARTIAL

Tignish, Jeudi 30 Juin

Deux hommes ont été tués et deux autres très grièvement blessés par la locomotive d'un train du New-York Central, à la gare Otis, N. Y.

A Ste. Catherine, Ont., Flossie et Edith Lafferty, âgées respectivement de 9 et 15 ans, ont été brûlées à mort, par l'explosion d'une lampe à pétrole. Les deux jeunes filles ont succombé à leurs brûlures après avoir souffert d'atroces souffrances.

A Montréal, le congrès des médecins de langue française d'Amérique s'est ouvert mercredi. Plus de 300 médecins étrangers y ont pris part. La séance s'est ouverte sous la présidence du Dr. Foucher. Le Dr. Pozzi, de Paris, a ensuite porté la parole.

A Ottawa, Albert McMahon, plombier s'est suicidé. Laissé seul quelques instants, il se versa de l'acide muriatique dans une tasse, environ quatre onces, et l'avalait. Il expira dans une agonie atroce. McMahon avait la bouche, la gorge et l'estomac horriblement brûlés.

Vingt-deux marins ont été noyés dans la Baltique, par suite d'un accident au torpilleur "Defin" que l'on avait converti en sous-marin. L'on était à faire des expériences. Quatre officiers et trente hommes montaient le vaisseau, quand l'ordre fut donné de le submerger. Malheureusement, l'on oubliera de fermer toutes les ouvertures, et le navire coula entraînant presque tout son équipage à sa suite.

Une terrible explosion s'est produite dans la baie de New-York sur le yacht "Cléo L" propriété d'Albert Aokh de Brooklyn. Ce bateau était actionné par un moteur à gazoline. Le propriétaire Aokh et Charles Johnson étaient montés à bord du yacht hier et ont péri tous les deux.

A Delaware, Ohio, le "Twentieth Century Limited," rapide allant à une vitesse de 60 milles à l'heure, a sauté hors de la voie à trois cents pieds de la gare. La locomotive, le char à bagage et un char rempli de voyageurs ont été précipités dans le fossé bordant la voie. L'ingénieur et le préposé au bagage, tous deux de Cleveland, ont été tués. Quatre voyageurs ont été blessés, dont l'un sérieusement.

A New-York, cinquante pompiers ont été cruellement brûlés ou asphyxiés dans un incendie qui a éclaté au sous-sol d'un édifice. Quatre des pompiers succomberont à leurs blessures.

A Philadelphie, trois personnes ont perdu la vie et une demi-dou-

zaine d'autres ont été blessées dans un incendie causé par l'explosion de pièces pyrotechniques dans le magasin de la Diamond Light Company.

A New Haven, Conn., William H. Davis, garçon de salle, vient de mourir de la gangrène. Il y a quinze jours, il avait été mordu à la jambe par une araignée et quelques jours plus tard la gangrène se déclarait à ce membre.

Un fonctionnaire du département de l'Agriculture de la province d'Ontario vient d'émettre une idée qui mérite d'être examinée. C'est que les sociétés d'Agriculture, qui ont tous les ans une journée d'exposition, s'assurent contre la pluie ce jour-là. Ainsi, si chaque société fournissait \$50 à un fonds d'assurance mutuelle, elle n'en souffrirait pas beaucoup si elle avait du beau temps, une indemnité de \$500 ou \$600 qu'elle toucherait du fonds d'assurance, compenserait le déficit produit par le manque de recettes à l'exposition. Nous signalons cette idée aux directeurs des sociétés d'Agriculture de la province.

A Ottawa, les conservateurs de la Nouvelle-Ecosse, les jeunes conservateurs d'Halifax et les députés et sénateurs de l'opposition, ont présenté de riches cadeaux à M. et Mme. R. L. Borden, à l'occasion du 50e anniversaire du chef de l'opposition.

Les journaux annoncent que le juge Winchester vient de faire un rapport intérimaire sur son enquête dans l'emploi des aubains sur le Grand-Tronc Pacifique, et que le département du travail doit prendre des mesures de suite pour déporter plusieurs ingénieurs et autres employés contrairement à la loi concernant les aubains.

Il y a certaines indications que la session va se terminer à la fin de juillet. Sir Wilfrid Laurier a donné avis que, vendredi étant la fête de la Puissance, la Chambre s'ajournera jeudi soir jusqu'à lundi matin, à 11 heures, et qu'il y aura ensuite deux séances par jour, avec intermission à six heures, et que les ordres du gouvernement auront préséance.

Les officiers de l'Association de Réforme, d'Ottawa, ont présenté à l'hon. M. Belcourt, Orateur des Communes, des résolutions de félicitations écrites sur parchemin, enluminées et encadrées. M. James White, le président a fait la présentation, et M. Belcourt a accepté ce cadeau comme étant, a-t-il dit, un des plus beaux souvenirs de son élection à la présidence.

Lever's Y-Z (Wise Head) Disinfectant Soap Powder is a boon to any home. It disinfects and cleans at the same time.

Lafontaine et la langue française

Le 13 septembre 1842, au parlement des Canadas-Unis, Louis-Hypolite Lafontaine voulant donner des explications sur la crise ministérielle qui existait alors, fut prié par un des députés du Haut-Canada de s'exprimer en anglais.

M. Lafontaine lui fit cette réponse pleine de fierté :

"On me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle, le premier discours que j'aie à faire dans cette Chambre. Je me défie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer les honorables membres que, quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fut-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je le dois à moi-même."

Aux Acadiens, mes Compatriotes

Je dois à mes compatriotes quelques mots d'explication sur les raisons qui font que j'abandonne mon poste de Président de l'Assomption, en plein exercice, avant que mon successeur soit nommé; je leur dois aussi compte de ce qui a été fait durant ma présidence.

Comme on se plaint, depuis quelque temps, et qu'on persiste, en dépit de mes protestations, à me représenter comme un ennemi de l'Eglise, un athée, oui, un athée—une personne digne de foi me l'affirme positivement—il vaut mieux que je me retire, afin de laisser passer sur moi seul, et non sur la Société de l'Assomption, un flot de calomnie que, dans le moment, s'épanche à pleins bords.

Noirci par ce flot jusqu'à l'âme, je suis devenu, on le deviendrait à moins, ce qu'en langage diplomatique, on appelle *persona ingrata*, auprès de ceux qui, en Acadie, détiennent le haut pouvoir ecclésiastique.

Si c'est sur moi seul que la haine s'acharne: tant mieux, cela aura moins de conséquences; si c'est, du même coup, contre notre Société Nationale: sauvons l'arche; si c'est pour faire échouer les efforts que nous faisons, depuis vingt ans, pour avoir un évêque français en Acadie, déjournons par ma démission les desseins de nos amis.

C'est de mon plein gré que je me retire, considérant qu'il est de mon devoir de ne supprimer moi-même, si je ne puis plus utilement servir la cause acadienne dans la haute position d'honneur et de confiance où les miens m'ont placé. Je m'y crois aussi tenu par déférence pour la hiérarchie, afin de lui sauver le désagrément de traiter avec un "ennemi de l'Eglise", et surtout de lui enlever tout prétexte de nous refuser plus longtemps nos justes droits.

Je fus nommé, une première fois, Président de l'Assomption, à Church Point, Nouvelle-Ecosse, au Congrès Général de 1890, et une seconde fois, à Arichat, au Congrès Général de 1900.

Cette dernière fois, ce fut un peu à mon corps défendant que j'acceptai; je craignais l'orage qui s'annonçait, et parce que mon courage faiblissait en moi: de la lâcheté, si vous voulez.

C'est que la lutte que nous soutenions pour la reconnaissance de nos droits de français et de Catholiques, se compliquait, s'aggravait. D'énormes écaillures venaient de tomber de nos yeux, et il ne nous était plus possible de croire à la bonne volonté de nos évêques envers nous.

Voici pourquoi:— En 1893 le soin de porter à la connaissance de NN. SS. les évêques, la prière de toute l'Acadie, prêtres et laïques, demandant la nomination d'un évêque d'origine française à l'un des cinq diocèses dont se compose l'église métropolitaine des Provinces Maritimes, fut confié au Conseil Exécutif de la Société de l'Assomption. Pour plus d'expédition, le Conseil nous chargea plus particulièrement, M. le juge Landry et moi, en notre qualité de Président et de Secrétaire, de cette très délicate négociation.

En fils soumis et respectueux de l'Eglise et désireux d'éviter tout vain bruit, nous commençâmes par aller discrètement voir chacun des évêques de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, à l'exception de Mgr. Rogers—ceux qui ont connu le bon évêque comprendront pourquoi—à leur évêque respectif.

Les entrevues furent privées; mais c'est briser le sceau d'aucun secret que de dire que nous fûmes très convenablement reçus; qu'on entendit avec bonté la prière de l'Acadie; qu'on sembla la trouver raisonnable et juste; et qu'il nous fut intimé d'avoir confiance en nos évêques, pasteurs, dans le Seigneur, de tout le troupeau, sans distinction de races; de nous en retourner

chez nous et d'attendre, puisque, aussi bien, il n'y avait pas dans le moment de siège épiscopal vacant.

Aucune promesse, il va sans dire, ne nous fut faite, aucun évêque n'en pouvant faire qui engageât ses collègues.

Nous fîmes rapport et attendîmes, quant à moi, dans une grande confiance filiale.

Quoique requis, par plusieurs, de prendre nos précautions, de ne pas être par trop crédules et d'aller exposer notre cause à Rome, le Conseil de l'Assomption se tint respectueusement coi, et attendit, ainsi qu'il en avait été requis, plein d'espérance et désireux de laisser à nos évêques l'initiative et le mérite d'un acte juste et généreux.

Il arriva, quelques années après, en 1897, que Mgr. Merry del Val, aujourd'hui Cardinal et Secrétaire d'Etat pontifical, fut envoyé au Canada, en qualité de Délégué Apostolique.

Nous nous rendîmes auprès de lui, M. le juge Landry, un autre délégué acadien et moi; nous lui fîmes l'exposé de toute la situation dans un mémoire détaillé; il apprit notre visite antérieure aux évêques de la N. E. et du N. B., et leur réponse; mais par déférence pour nos évêques nous ne pressâmes pas autrement nos réclamations.

Son Excellence parut s'intéresser vivement à notre cause. Elle nous exprima ses sympathies pour les Acadiens, dont Elle avait lu l'histoire dans l'*Évangéline* de Longfellow; nous loua de procéder dans nos revendications avec la déférence et le profond respect que nous y mettions; nous approuva de placer toute notre confiance filiale dans nos évêques, et, à son tour, nous conseilla d'attendre.

Mgr. Merry del Val, qui avait été envoyé au Canada en mission spéciale, fut rappelé à Rome, durant le cours de la même année.

Ce fut pour beaucoup d'Acadiens une cause d'angoisses.

Les membres du Conseil de l'Assomption n'eurent de leur côté, aucune appréhension: on leur avait conseillé d'attendre et d'avoir confiance, ils continuèrent d'attendre avec confiance.

D'ailleurs Mgr. Sweeney et Mgr. Rogers jouissaient toujours d'une bonne santé. Or, nous avait dit en 1893: "Assurément vous ne voudriez pas hâter la mort d'aucun de vos évêques pour le remplacer par un Acadien". La conclusion que nous en avions tirée, c'est qu'il ne leur serait pas nommé des successeurs de leur vivant.

Mais voici que dans l'été de 1899, ou nous informe que NN. SS. les Evêques se sont réunis en grand mystère, à Saint-Jean, N. B., dans l'intention de donner à Mgr. Sweeney et à Mgr. Rogers des co-adjuteurs avec succession future.

Comme on nous avait dit, à Halifax et ailleurs, d'attendre au moins qu'un évêque fût mort avant de songer à le remplacer, je refusai, pour ma part, d'ajouter foi à la rumeur.

Mais un deuxième avis—les murs ont des oreilles, et, quelquefois aussi, une langue—nous fut donné, quelque temps après le premier, positivement, à n'en pas douter. Que les évêques, dans leur réunion de Saint-Jean, avaient recommandé, en effet, à Rome, la nomination de successeurs à Mgr. Sweeney et à Mgr. Rogers (encore vivants) et que les deux dignissimes étaient des Irlandais; mais que, pour contraindre les apparences, on avait soumis un nom de prêtre acadien, sur six, comme *dignior*.

On avait endormi notre bonne foi, nous étions roulés.

Nous fîmes diligence, toutefois. Mais les devants étaient pris. Nous n'avions pas de correspondant à Rome; un évêque Canadien, qui avait en la bonté de prendre tout et cause pour nous et de nous

tenir au courant, était mort.

En même temps, nous apprîmes, pour la première fois, ce dont Nos Seigneurs les évêques avaient été notifiés par une lettre provenant du Cardinal Préfet de la Propagande, que Rome avait décrété l'établissement d'une délégation apostolique permanente, au Canada, et que Son Excellence, Mgr. Diomède Falconio, en était le titulaire.

Cela nous expliquait pourquoi l'on s'était entouré de tant de mystère, et pourquoi l'on avait précipité les choses, afin que tout fut consommé, ou tout au moins engagé, avant l'arrivée de Mgr. Falconio.

Celui-ci, nommé le 3 août 1899, débarqua à Québec, le 25 octobre. Nous allâmes, M. le juge Landry et moi, le relancer au débotté, aussi qu'il eût mis le pied sur le sol Canadien. Il prit notre cause en main immédiatement, avec une très grande bonté.

Mais il était trop tard.....

La cérémonie du sacre des deux co-adjuteurs *cum futurâ successionē* eût lieu à St-Jean, le 11 février, 1900 comme chacun se le rappelle, dans l'abstention morne de tout Acadien, prêtre et laïque; et le résultat fut qu'au lieu de cinq évêques étrangers à notre nationalité que nous avions auparavant, nous en eûmes sept.

Ce fut dans toute l'Acadie comme un recommencement lugubre d'un autre Grand Dérangement.

Le Conseil de l'Assomption partagea le deuil universel, se sentant humilié comme catholique; mais se résigna religieusement, et, à cause de son respect, ne fit entendre aucune protestation.

La prière discrète, privée, respectueusement formulée, ayant été inefficace, le Conseil résolut d'appeler les Acadiens de toute l'Acadie en assemblée plénière à Arichat, pour le 15 août 1900, afin de connaître le sentiment public sur les questions mises à l'ordre du jour, de consulter sur les moyens à prendre, et pour s'armer de plus d'autorité.

De fait le Président de l'Assomption avait été plusieurs fois requis, depuis 1890 de convoquer un Congrès Général, mais il s'y était obstinément refusé pour les trois raisons suivantes:—1—Que NN. SS. les évêques à notre visite de 1893, nous avaient enjoint de nous en retourner chez nous, M. le juge Landry et moi, de nous tenir tranquilles et d'attendre avec confiance; 2—Qu'il était de notre devoir de Catholique de procéder selon la stricte procédure ecclésiastique, dans notre revendication d'un évêque d'origine française pour l'Acadie; et que, par conséquent, nous ne devions recourir à la grande publicité que dans le cas où les procédés discrets échoueraient; 3—Qu'il valait mieux attendre, avant de tenir un nouveau congrès Général, que nous eussions notre évêque français—le Président y croyait toujours, avec une confiance naïve—afin que la nation tout entière fut appelée à remercier Nosseigneurs les évêques dans un élan de reconnaissance universelle, et qu'une plus grande union, fondée sur la confiance mutuelle, fut pour toujours cimentée entre les Catholiques des différentes nationalités dont se compose l'église des Provinces Maritimes.

La Convention d'Arichat adopta les résolutions que chacun connaît, en faveur d'un évêque Acadien en Acadie, et le Conseil de l'Assomption fut chargé de les porter à la connaissance de l'Autorité.

Ces résolutions, respectueusement libellées, furent adressées à Mgr. Rogers et à Mgr. Sweeney. Elles émanaient de 140,00 Acadiens Catholiques; elles étaient appuyées d'une résolution passée par les Acadiens résidant aux Etats-

Unis, soit environ 10,000 autres Catholiques, et d'une autre résolution des Canadiens-Français présents à la Convention d'Arichat, parlant au nom de toute la province de Québec, soit en tout de 1,500,000 Catholiques, prêtres et laïques.

Ni Mgr Sweeney ni Mgr Rogers ne daignèrent en accuser réception.

Le plus clair résultat de nos efforts fut l'ouverture d'une campagne de dénigrement en règle contre les représentants du peuple Acadien. Je ne dis pas ici par qui cette campagne fut menée.

Les laïques ne furent pas les seuls à en souffrir. On représenta à Son Excellence, que le Conseil de l'Assomption, qui prétendait parler au nom des Acadiens, était une clique composée des Poirier, des Landry, des Belliveau et Consorts:—des brouillons.

Ce que voyant, et pour ne laisser aucun doute possible à l'Autorité sur la légitimité de notre mandat, nous demandâmes à tous les Acadiens du Nouveau-Brunswick, occupant quelque position dans l'Etat, de mettre leurs noms à une requête formelle à l'épiscopat, requête semblable, quand au fond, à la première, avec cette différence, toutefois, que pour ne pas troubler l'ordre établi, pour ne pas revenir sur les faits accomplis pour ne pas demander à nos évêques de se dédire, le Conseil de l'Assomption, sur avis qui lui en fut donné, proposa la fondation d'un troisième diocèse au Nouveau Brunswick, avec siège épiscopal à Moncton et avec un Acadien pour évêque titulaire.

Cette requête fut universellement signée; tous ceux à qui elle fut présentée l'approuvèrent; pas un prêtre Acadien, pas un seul laïque, refusa d'y mettre spontanément sa signature.

Elle eut le même sort que les résolutions passées à Arichat: pas de réponse; pas même d'accusée de réception; le mépris profond.

Mgr Rogers, toutes fois, longtemps après, en fit mention, nous dit-on, dans une sorte de mandement.

Nous attendîmes longtemps une réponse quelconque. N'en recevant aucune et perdant tout espoir d'en recevoir, nous montâmes un degré plus haut et adressâmes la même pétition à Mgr O'Brien, archevêque de Halifax. Ainsi le veut la procédure canonique.

Mgr O'Brien nous fit l'honneur d'une réponse. Il ne pouvait pas dans le moment intervenir, nous dit-il. Nous comprîmes cela.

A l'échelon plus haut, encore de la hiérarchie, où nous allâmes, nous reçûmes une réponse tout-à-fait paternelle. Mais pour la formation de nouveaux diocèses faits du démembrement de diocèses organisés, l'usage à Rome, est de ne procéder que sur la demande ou avec l'assentiment des évêques intéressés. Il n'y est dérogé que dans des cas tout-à-fait exceptionnels. On ne nous dit de prendre patience.

Les choses en demeurèrent là jusqu'à la mort de NN. SS. Sweeney et Rogers.

On nous avait dit, un peu au haut et un peu au bas de l'échelle, que les deux anciens évêques partis, leurs successeurs, liés par aucun antécédent, disons le mot, par aucun préjugé, se hâteraient de ramener la paix religieuse parmi les Catholiques. Que, pour cette raison, il valait mieux patienter et attendre.

Attendre et patienter est notre plus grande vertu nationale. Nous attendîmes donc avec beaucoup de patience.

Deux ans se passèrent et rien absolument ne se fit.

Alors, un expert en procédure nous fit observer que les pétitions des Acadiens, ayant été adressées à deux évêques aujourd'hui décédés, leurs successeurs n'étaient pas censés, en droit, n'en avoir pris connaissance, etc., etc., et que, selon la bonne procédure, nous devions renouveler toutes nos démarches dans l'ordre déjà suivi: pétition aux évêques intéressés, en premier lieu; si refusée, même pétition au Métropolitain; si refusée

Suite de la 5ème page.